



Municipalité de  
**Ham-Sud**

---

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

---

**Avis public** est, par les présentes donné par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

Que le conseil municipal a adopté le 11 mars 2019, le règlement portant le numéro 2019-02 intitulé «**Règlement relatif à la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud**».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 13mars 2019

Marie-Pier Dupuis.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière